

Burundi : L'intimidation pour tenter de taire la crise des droits humains

La Libre Belgique, 6 novembre 2018 Représailles, insultes, menaces de poursuites – voire pire. Tel est le prix à payer pour dénoncer la crise des droits humains au Burundi. Alors que le gouvernement burundais a boycotté le dernier cycle de pourparlers facilité par l'ancien président tanzanien Benjamin Mkapa fin octobre, la recherche d'une solution à la crise des droits humains au Burundi demeure plus que jamais urgente et ardue.

Le 24 octobre, le même jour où le gouvernement a manqué de se présenter aux pourparlers dirigés par la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) à Arusha, en Tanzanie, l'ambassadeur du Burundi auprès de l'ONU à New York, Albert Shingiro a fait preuve du même mépris pour les tentatives de l'ONU de mettre fin à la crise. Non seulement il a réitéré des menaces de poursuites contre des membres de la Commission d'enquête de l'ONU sur le Burundi, mais il a également insulté le président de la Commission, Doudou Diène en le comparant à un participant de la traite des esclaves. Michelle Bachelet, le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme lui a demandé de retirer ces propos et de présenter des excuses en bonne et due forme. En septembre, la Commission d'enquête de l'ONU a publié un rapport accablant qui mettait en garde contre de graves violations des droits humains dans le pays. La réponse du gouvernement burundais a été sans surprise – il a démolé le rapport, qualifié ses conclusions de « mensonges » et déclaré ses auteurs persona non grata. Le gouvernement a même menacé un député indépendant qui a publiquement soutenu les conclusions dudit rapport lors d'une session parlementaire conjointe tenue pour discuter en débat le 11 septembre 2018. Fabien Banciryanino, un député, a appuyé les conclusions du rapport et dénoncé la poursuite des violations des droits humains dans le pays. La réponse du ministre de la Justice a été glaçante. Aimée Laurentine Kanyana a lancé un avertissement aux personnes qui diffusent « des informations alarmistes et sans fondement » et a demandé au Président de l'Assemblée nationale d'engager des poursuites contre elles. Après la séance, Fabien Banciryanino a fourni des informations complémentaires à l'appui de ses déclarations. Mais le 12 octobre la police a bloqué l'accès à sa maison pour empêcher de tenir une conférence de presse sur cette question. Ces incidents montrent à quel point toute forme de contestation publique est devenue taboue au Burundi et comment le gouvernement tente d'étouffer tout débat même à l'extérieur du pays. Fabien Banciryanino a déclaré à Amnesty International : « Compte tenu de la situation qui prévaut dans le pays, je me suis senti menacé car ses paroles me mettaient en danger. Mais en temps normal, je ne devrais pas m'inquiéter car j'ai fait mon devoir de représenter le peuple. » Si un député peut faire l'objet d'une telle intimidation et d'un tel harcèlement, même s'il est légalement protégé contre des poursuites pour des opinions exprimées au Parlement, quel espoir y a-t-il pour les autres individus qui critiquent le gouvernement ? Le gouvernement burundais est connu pour avoir recours depuis longtemps à des listes noires et d'interdictions d'observateurs internationaux critiques à l'égard du gouvernement. Toutefois, son expulsion d'une équipe d'experts distincte de la Commission d'enquête de l'ONU est quelque peu surprenante. L'équipe avait été mandatée par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies en septembre 2017 dans une résolution à l'initiative du Groupe africain, avec l'appui du Burundi lui-même. L'équipe se trouvait au Burundi en attendant d'être officiellement reçue par le gouvernement avant de commencer son travail lorsqu'elle a été informée en avril 2018 que ses visas avaient été annulés. Ces tactiques sont malheureusement la suite logique de la répression continue par le gouvernement de toute contestation. Bien que beaucoup de personnes aient fui le pays, la répression contre les défenseurs des droits humains et les journalistes indépendants persiste. En avril 2018, le défenseur des droits humains Germain Rukuki a été condamné à une peine effarante de 32 ans de prison pour des accusations totalement fallacieuses. Son appel devrait être examiné en novembre. Le 19 septembre, le Conseil de paix et de sécurité de l'UA a décidé de réduire le nombre de ses observateurs des droits humains et de ses experts militaires, « en gardant à l'esprit la paix et la stabilité relatives qui règnent dans le pays ». Le gouvernement burundais refuse toujours de signer ses protocoles d'accord. La réalité toutefois, c'est que de graves violations des droits humains continuent d'être commises en toute impunité. Dans son rapport, la Commission d'enquête de l'ONU a conclu qu'elle avait « des raisons valables de croire que des crimes contre l'humanité continuent d'être commis au Burundi », y compris « des meurtres, des emprisonnements ou autres formes graves de privation de liberté physique, des tortures, des viols et autres formes de violence sexuelle de gravité comparable, et des persécutions à caractère politique ». Telles sont les accusations que le gouvernement burundais tente de faire taire, mais la mesure la plus convaincante qu'il pourrait prendre serait de coopérer avec les mécanismes existants en matière de droits humains et d'accorder aux observateurs régionaux et internationaux le libre accès dans le pays pour surveiller et évaluer la situation des droits humains, en particulier à l'approche des élections de 2020. L'ONU, l'UA et la CAE doivent redoubler d'efforts et lancer un appel public clair et pressant au Burundi pour qu'il coopère à leurs efforts. En prenant position contre les tactiques d'intimidation persistantes du gouvernement burundais, les dirigeants régionaux et internationaux doivent prouver aux victimes de violations des droits humains au Burundi qu'elles n'ont pas été oubliées. Par Rachel Nicholson, chercheuse région des Grands Lacs à Amnesty International

```
(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});
```